



OTTAWA 05 INTERNATIONAL ANIMATION FESTIVAL REGULATIONS

ADMINISTRATION: The Ottawa International Animation Festival is organized by the Canadian Film Institute. It is dedicated to the promotion of the art of animation and to the recognition of animation excellence.

OFFICIAL LANGUAGES: The official languages of the Festival are English and French. If possible, submit your work with an English dialogue track or with English subtitles otherwise please submit an English dialogue script.

QUALIFICATION FOR ENTRIES: Any frame by frame or computer assisted animated film or video made for cinema, television or internet may be entered.

Only works completed after July 2, 2004 will be accepted, excluding Categories B & E.

****NOTE: For Categories B & E only, works completed after July 2, 2003 will be accepted.**

TECHNICAL REQUIREMENTS: Works submitted for selection can be presented on VHS or DVD in either NTSC, PAL, or SECAM. Internet animation may also be submitted on CD-ROM or website link in either Flash, Quicktime, or AVI format.

REGISTRATION AND DATES: No registration fee is required. The entry form must reach the festival office by **JUNE 1, 2005**. The preview video must reach the festival office no later than **JUNE 18, 2005 or it will not be considered**. The entrant must include the director's biography (100 words), filmography, director's photo (300 dpi) and a minimum of 3 stills (300 dpi) from the film. These can be submitted on CD-ROM or electronically to oiafentries@magma.ca

DEADLINE FOR RECEIPT OF FILMS FOR SELECTION: Copies of works submitted for selection must reach the festival office on or before **June 18, 2005**. Works arriving after this date will not be accepted.

SEND COMPLETED ENTRY FORM AND TAPES TO:

OTTAWA INTERNATIONAL ANIMATION FESTIVAL,
Suite 120, 2 Daly Avenue, Ottawa, Ontario Canada K1N 6E2

*****NOTE: we cannot accept customs fees. Do not list a value higher than \$10.00 CDN on your entry package.**

SELECTION: Each entry is being considered for Official Competition and the out-of-competition Showcase screenings. The Artistic Director will select the films in competition. Works will be judged within their category for conceptual, technical, and aesthetic innovation and excellence.

Please ensure that your tape is cued to the start of your work. We do not wish to see color bars or black screen. You may also wish to ensure that your film is actually on the tape you have entered. Blank entries will not be considered.

We understand that rejection can be difficult to take, but remember that we receive almost 2000 entries and only take about 100 films for competition. Memories are longlasting so please do not send angry correspondence to the festival office and please do not ask the festival to give you detailed feedback regarding the quality of your entry.

SHOWCASE SCREENINGS

Some people feel insulted to be chosen for the out-of-competition Showcase screenings. We are not sure why. Sure, there are no shiny trophies for you, but your work is being screened in front of the same audience. And isn't that the purpose?

If you do not want your work considered for the Showcase screenings, please fill out the appropriate box on the entry form.

Note: Tapes submitted for selection will not be returned

IF YOUR WORK IS SELECTED...

REQUIREMENTS: Directors or Producers must provide standard **16 or 35mm film (optical soundtrack only)** or a **Betacam SP (NTSC only)** tape for competition screening. Note: The screening copy must have either an English dialogue track or have English subtitles. The entrant or producer must also provide an adequate supply of stills, negatives and documents to allow the festival to promote the film properly.

If the Festival Office does not receive the required film or video copy in the proper format on or before **August 21, 2005**, the selected work will be withdrawn from the competition or showcase programme.

TRANSPORTATION AND INSURANCE: The Director/Producer is responsible for the transport costs, insurance charges and customs fees incurred when shipping material to the Festival. The Festival is responsible for the costs incurred with the return of material to the Director/Producer. However, due to budgetary limitations, the material will be shipped via SURFACE MAIL. Filmmaker's requesting the return of materials via courier must incur the cost themselves.

No entered material can be returned or loaned during the festival. Any filmmaker requiring his or her work for private use during the festival is asked to bring a separate copy. The Festival will be responsible for storage and insurance costs of the prints only between the time prints are taken into care and the time they are handed to the carrier. In case of loss or damage to a print, the obligation of the festival is limited to the replacement value.

COMPOSITION OF PROGRAMMES FOR OFFICIAL COMPETITION: The Artistic Director of the Ottawa International Animation Festival will define the order and composition of the programmes presented in the Official Competition and the overall programme schedule.

INVITATIONS: Invitations are given to filmmakers with films in competition. If a film is made by several directors, only one of the directors will be entitled to this hospitality. The invitation is intended solely for use by the director. The invitation is not transferable under any circumstances.

COMPETITION JURIES:

International Juries:

The Festival will have two international juries: one international jury for the feature, school, and new media competitions and one international jury for the independent, student and commissioned competitions. Each jury will consist of three persons, no more than one of whom will represent the host country, Canada. All members will be closely connected with the art of animation. The jury members will elect a president at their first meeting. Productions produced or directed by members of the jury are not eligible for entry in the categories of the Official Competition. The decisions of the juries are final.

Children's Jury:

The Festival will select a jury comprised of 6-13 year-olds to judge the Films/Videos Made for Kids Competition.

FESTIVAL PRIZES: The juries will present the following awards:

GRAND PRIZE for Best Animated Feature
GRAND PRIZE for Best Independent Short Film/Video
GRAND PRIZE for Best Commissioned Film/Video

A prize will be awarded to the best entry in each of the competition categories (see Entry Form).

The juries, at their discretion, may also award additional special prizes. It is the jury's responsibility to decide which of the winning entries will be presented on the Festival's Closing Night.

Please note: The juries have the right to withhold an award in any category where no entries, in the Jury's view, meet its standards for recognition.

MENTIONS: The producers and directors of award-winning films at OIAF should mention the prize obtained, the year and the name of OIAF in the credits of their film and on all related documentation.

PROMOTIONAL USE OF WORKS: Unless otherwise indicated on the entry form, the entrant grants the Festival the right to show, for TV publicity purposes only, up to 10% of the running time of my production to a maximum of three minutes. The entrant also grants the Festival the right to screen his/her production directly after the Festival in a "Best of Ottawa" programme. Any other proposed use outside of the Festival will be referred by the Festival to the producer for direct negotiation.

FILM PRINT DONATIONS: The OIAF welcomes the producers of prize-winning films and films in competition to donate a print of their films to the festival. These prints will be deposited with the Canadian Film Institute.

ACCEPTANCE OF REGULATIONS: By signing the entry form for the Ottawa 05 International Animation Festival, the participant accepts, without reservation, the terms of the present regulations as stated in this document.



RÈGLEMENTS DU FESTIVAL INTERNATIONAL D'ANIMATION OTTAWA 05

ADMINISTRATION – Le Festival international d'animation d'Ottawa est organisé par l'Institut canadien du film. Il se consacre à la promotion de l'art de l'animation et à la reconnaissance de l'excellence en animation.

LANGUES OFFICIELLES – Les langues officielles du Festival sont le français et l'anglais. Si possible, soumettez votre travail avec une piste de dialogue en anglais ou des sous-titres anglais; sinon, veuillez soumettre un script avec dialogues en anglais.

ADMISSIBILITÉ – Tout film ou vidéo peut être inscrit, qu'il ait été produit image par image ou par ordinateur, pour le cinéma, la télévision ou l'Internet.
Seulement les œuvres complétées après le 2 juillet 2004 seront acceptées, à l'exclusion des catégories B et E.

****NOTA : Pour les catégories B et E seulement, les œuvres complétées après le 2 juillet 2003 seront acceptées.**

EXIGENCES TECHNIQUES – Les œuvres soumises pour sélection peuvent être présentées sur bande VHS ou DVD en NTSC, PAL ou SECAM. L'animation Internet peut aussi être soumise sur CD ou par hyperlien à un site web, dans les formats Flash, Quicktime ou AVI.

INSCRIPTION ET DATES – Aucun frais d'inscription n'est requis. Le formulaire d'inscription doivent parvenir au bureau du festival au plus tard le **1 juin 2005**; **sinon, il ne sera pas pris en considération.** Le vidéo doivent parvenir au bureau du festival au plus tard le **18 juin 2005**; **sinon, il ne sera pas pris en considération.** La personne qui s'inscrit doit inclure la biographie du réalisateur (100 mots), une filmographie, une photo du réalisateur (300 dpi) et au moins 3 photos (300 dpi) extraites du film. Ces documents peuvent être soumis sur CD ou par voie électronique à oiafentries@magnum.ca

DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES FILMS À SÉLECTIONNER – Des copies des œuvres soumises pour sélection doivent parvenir au bureau du festival le ou avant le **18 juin 2005**. Les œuvres nous parvenant après cette date ne seront pas acceptées.

ENVOYER VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION REMPLI ET LES BANDES À :

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ANIMATION D'OTTAWA
2, avenue Daly, bureau 120, Ottawa (ON), Canada K1N 6E2

****NOTA : Nous ne pouvons payer les frais de douane. Ne mettez pas une valeur supérieure à 10 \$ CAD sur le colis contenant votre inscription.**

SÉLECTION – Chaque inscription est prise en considération pour le concours officiel et pour les projections hors concours. La direction artistique choisira les films pour le concours. Les œuvres seront jugées à l'intérieur de chaque catégorie selon leur innovation et leur excellence aux plans conceptuel, technique et esthétique.

Assurez-vous que votre bande est placée au début de votre œuvre. Nous ne souhaitons pas voir de barres de couleur ou d'écran noir. Assurez-vous aussi que votre film est véritablement sur le vidéo que vous avez inscrit. Les inscriptions vierges ne seront pas prises en considération.

Nous comprenons qu'il est difficile de voir son œuvre rejetée, mais rappelez-vous que nous recevons près de 2 000 inscriptions et ne retenons que 100 films environ pour le concours. Nous avons la mémoire longue : veuillez ne pas envoyer de correspondance furieuse au bureau du Festival ni demander au Festival de vous donner une rétroaction détaillée sur la qualité de votre inscription.

PROJECTIONS HORS CONCOURS

Certaines personnes sont insultées d'avoir été choisies pour les projections hors concours. Mais pourquoi donc ? Bien sûr, vous ne recevrez pas de trophée, mais votre œuvre sera projetée devant le même public. N'est-ce pas là le but poursuivi ?

Si vous ne voulez pas que votre œuvre soit prise en considération pour les projections hors concours, veuillez cocher la case appropriée sur le formulaire d'inscription.

NOTA : Les rubans soumis pour la sélection ne seront pas retournés.

SI VOTRE ŒUVRE EST CHOISIE...

EXIGENCES – Les réalisateurs ou producteurs doivent fournir un **film en 16 ou 35 mm (avec piste sonore optique seulement)** ou un ruban **Betacam SP (NTSC seulement)** pour la projection du concours. **NOTA :** La copie de projection doit avoir une piste de dialogue en anglais ou des sous-titres anglais. Le candidat ou le producteur doit aussi fournir une quantité suffisante d'images du film, de négatifs et de documents pour que le Festival puisse promouvoir adéquatement le film.

Si le Festival ne reçoit pas à son bureau copie du film ou du vidéo dans le format approprié le ou avant le **21 août 2005**, l'œuvre choisie sera retirée du concours ou du programme de tremplin.

TRANSPORT ET ASSURANCE – Le producteur ou réalisateur devra payer les frais d'expédition et d'assurance des copies ainsi que les droits de douane du matériel envoyé au festival. Le Festival assumera les frais de retour au producteur. Toutefois, vu les contraintes budgétaires, le matériel sera retourné par voie de SURFACE. Les cinéastes demandant que leur matériel soit retourné par messagerie devront en défrayer le retour.

Aucun matériel inscrit ne pourra être retourné ou prêté pendant le festival. Les cinéastes devant utiliser leur œuvre à des fins personnelles au cours du festival sont priés d'en apporter une copie supplémentaire. Le Festival aura la responsabilité des frais d'entreposage et d'assurance des copies seulement entre le moment où les copies sont prises sous sa garde et le moment où elles sont remises à un transporteur. En cas de perte ou de dommage à une de ces copies, l'obligation du Festival est limitée à la valeur de remplacement.

COMPOSITION DES PROGRAMMES DU CONCOURS OFFICIEL – Le directeur artistique du Festival international d'animation d'Ottawa décidera de l'ordre et de la composition des programmes présentés au concours officiel et de l'horaire général du programme.

INVITATIONS – Des invitations seront envoyées aux cinéastes dont les films sont retenus pour le concours. Si un film est réalisé par plus d'une personne, seulement un des réalisateurs bénéficiera de notre hospitalité. L'invitation est réservée à l'usage de ce réalisateur. L'invitation n'est transférable sous aucun prétexte.

JURYS DU CONCOURS

Jurys internationaux

Le Festival aura deux jurys internationaux : un pour les concours de longs métrages, de films d'établissement scolaire XXX, et de nouveaux médias et un jury international pour les concours des films indépendants, d'étudiants et faits sur commande. Chaque jury sera composé de trois personnes, dont une représentera le pays hôte, en l'occurrence le Canada. Tous les membres seront étroitement liés à l'art de l'animation. Les membres du jury choisiront un président au cours de leur première réunion. Les productions réalisées ou produites par des membres du jury ne sont pas admissibles pour inscription dans les catégories du concours officiel. Les décisions des jurys sont sans appel.

Jury des enfants

Le Festival choisira un jury composé de jeunes de 6 à 13 ans pour juger des films ou vidéos faits pour le concours des enfants.

PRIX DU FESTIVAL – Les jurys décerneront les prix suivants :

GRAND PRIX du meilleur long métrage d'animation
GRAND PRIX du meilleur court métrage indépendant sur film ou vidéo
GRAND PRIX du meilleur film ou vidéo fait sur commande

Un prix sera décerné à la meilleure inscription dans chacune des catégories du concours (voir formulaire d'inscription).

Les jurys pourront aussi, à leur discrétion, décerner des prix spéciaux supplémentaires. Il est de la responsabilité du jury de choisir laquelle des inscriptions gagnantes sera présentée à la soirée de gala du festival.

Veuillez noter que les jurys se réservent le droit de ne pas remettre de prix, dans quelque catégorie que ce soit, si à leur avis, aucune inscription n'est à la hauteur de leurs critères.

MENTIONS – Les producteurs et réalisateurs d'œuvres gagnantes au FIAO devraient indiquer le prix obtenu, l'année et le nom du FIAO au générique de leur film et sur toute documentation reliée.

UTILISATION DES ŒUVRES À DES FINS DE PROMOTION – À moins d'indication contraire sur le formulaire d'inscription, le candidat autorise le Festival à projeter à la télévision à des fins publicitaires jusqu'à 10 % de la durée de son œuvre ou un maximum de trois minutes. Le candidat autorise aussi le Festival à projeter son œuvre immédiatement après le festival dans le cadre d'un programme intitulé « Le meilleur d'Ottawa ». Le Festival négociera directement avec le producteur toute autre utilisation à l'extérieur du festival.

DONS DE COPIES DE FILMS – Le FIAO invite les producteurs des films gagnants et des films présentés au concours à en donner une copie au festival. Ces copies seront déposées à l'Institut canadien du film.

ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS – En signant le formulaire d'inscription au Festival international d'animation d'Ottawa 2005, le candidat s'engage à respecter sans réserve toutes et chacune des conditions énumérées dans le présent document.